

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Date de convocation :

9 novembre 2023

Date d'affichage :

9 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 13 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Odile COLOMB

OBJET : DEMANDE AIDE FINANCIERE A L'ETAT - CRISE DE L'EAU

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Gard a répondu oralement qu'il n'y aurait pas d'aide financière suite au courrier envoyé pour demander une aide suite à la crise de l'eau de l'été 2023, s'il n'y avait pas en parallèle une aide financière de l'état.

Le Maire explique vouloir envoyer le même courrier que celui envoyé au département, demande d'aide financière au titre de la solidarité nationale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, à **l'unanimité :**

- L'envoi d'un courrier de demande d'aide financière lié à la crise de l'eau de l'été 2023, au titre de la solidarité nationale.

Le Maire,
Roger LAURENS



Fait à Alzon, le 13 novembre 2023

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication